

PUBLIE LE
28 MARS 2024



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 25 JANVIER 2024

DATE	25 JANVIER 2024	
HEURE	17H30 à 19h05	
SOUS LA PRESIDENCE	JEROME BOULETIN, Président	
MEMBRES PRESENTS	RASPAIL Max, BOREL Jean-François (BLAUVAC) SALIGNON François (MALEMORT DU COMTAT) FERNETTE, Patricia MALLET Sylvie (METHAMIS) CHAVADA Patrick (MORMOIRON) TORELLI Jean-Marie, MACHURO Suzy (VILLES SUR AUZON) GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henry, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, RAYMOND Sandrine, FABRE Maurice, LAMURE Elisabeth (COVE) GIACOMONI Anthony, HERVE Charly (COGA) TENZA Salvador (CCPOP) TERRISSE Michel, MOSSE Marc, MICHEL Stéphane, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry (CASC)	
MEMBRE REPRESENTE		
SECRETAIRE DE SEANCE	GRAVIERE Jean-Claude	
	COMPÉTENCES	QUORUM
	PRESENTS	
ORDRE GENERAL	29	34
EAU POTABLE	27	33
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	22	29
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	24	29
ORDRE DU JOUR		
<u>ORDRE GENERAL :</u>		
<ul style="list-style-type: none">• COVE - TRANSFERT DE COMPETENCE POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VACQUEYRAS AU 1ER JUILLET 2024 POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - MODIFICATION DES STATUTS• MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE ANC• MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE		
<u>EAU POTABLE</u>		
<ul style="list-style-type: none">• DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023• EVOLUTION DE LA PART SYNDICALE AU 1ER FEVRIER 2024		

- COMMUNE DE SORGUES – CHEMINS DES COMBES ET DE LA JOUVE ETCENTRE VILLE JUSQU’A LA CASERNE DES POMPIERS – SECURISATION DU SERVICE D’EAU POTABLE – MARCHE AVEC LE GROUPEMENT COLAS France et EHTP - MODIFICATION EN COURS D’EXECUTION N°1.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux présents, et donne la parole à M. le maire de Villes sur Auzon qui souhaite également la bienvenue à tous. Il félicite le syndicat Rhône Ventoux pour les travaux réalisés sur sa commune pour un montant de 1 million d’euros. Il souhaite enfin une bonne année à tous.

Monsieur le Président remercie M. le maire de Villes sur Auzon et suite au décès de M. Jérôme Poitevin, demande qu’une minute de silence soit observée.

M. Max Raspail prononce un discours en hommage à M. Jérôme Poitevin.

Monsieur le Président présente un nouvel arrivant au sein de la collectivité, Benjamin OLIVE en qualité d’hydrogéologue.

Monsieur le Président rappelle ensuite que les comptes rendus des délégations ont été envoyés avec la convocation. Puis, il donne lecture du compte rendu du Bureau du 18 janvier 2024

Madame Julia BRECHET procède ensuite à l’appel qui fait apparaître que le quorum étant atteint pour l’ensemble des services, l’Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Gravière est désigné secrétaire de séance par Monsieur le Président.

Le procès-verbal du 14 décembre 2023 est ensuite approuvé à l’unanimité. Avant de démarrer l’ordre du jour, Mme Brechet fait savoir que des erreurs se sont glissées dans les rapports d’orientations budgétaires, et que les présentations faites ce soir sont corrigées. De nouveaux documents seront transmis à l’issue de la réunion.

N° Délibération	Intitulé de la délibération	Adoption de la délibération
ORDRE GENERAL		
2024-1	<u>COVE - TRANSFERT DE COMPETENCE POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VACQUEYRAS AU 1ER JUILLET 2024</u> <u>POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF- -</u> <u>MODIFICATION DES STATUTS</u>	A l’unanimité

	<p>Monsieur le Président indique que par délibération de la COVE en date du 18 décembre 2023, il a été décidé le transfert de la compétence assainissement non collectif de la commune de Vacqueyras au Syndicat Rhône-Ventoux à compter du 1^{er} juillet 2024.</p> <p>Le territoire de Vacqueyras ne faisant actuellement pas partie du syndicat Rhône Ventoux, il est nécessaire de modifier les statuts.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L5211-17 et suivants du CGCT, les collectivités adhérentes auront un délai de 3 mois pour présenter cette question au Conseil Municipal ou Communautaire qui devra se prononcer. Sans réponse à cette date, leur avis sera considéré comme favorable.</p>																	
2024-2	<p align="center"><u>MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE ANC</u></p> <p>Monsieur Président expose que suite à la démission de M. Jean-Pierre JACQUIN au sein de la commune de CADEROUSSE, la Communauté de communes des Pays d'Orange en Provence, en représentation-substitution de celle-ci pour le service assainissement non collectif, a délibéré en date du 13 décembre 2023 pour élire son remplaçant, Monsieur ESPINOSA Jean-Antoine.</p> <p>En conséquence, il est nécessaire de modifier le conseil d'exploitation de la régie de la manière suivante :</p> <p>M. Jérôme BOULETIN, Président</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th align="left">Titulaires</th> <th align="left">Suppléants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>M.ROUX Thierry</td> <td>M. SOLER Serge</td> </tr> <tr> <td>M.RATAJEZAK Gérard</td> <td>M. BOURRIE Jean-Louis</td> </tr> <tr> <td>M. FLAGEAT Patrice</td> <td>M. FABRE Maurice</td> </tr> <tr> <td>M. ESPINOSA Jean-Antoine</td> <td>M. REYNIER-DUVAL Christophe</td> </tr> <tr> <td>M. CHAVADA Patrick</td> <td>Mme ORTUNO Mireille</td> </tr> <tr> <td>Mme LAMURE Elisabeth</td> <td>M. GALLET Walter</td> </tr> <tr> <td>M.FENOUIL Jean-Pierre</td> <td>M. PAGET Nicolas</td> </tr> </tbody> </table>	Titulaires	Suppléants	M.ROUX Thierry	M. SOLER Serge	M.RATAJEZAK Gérard	M. BOURRIE Jean-Louis	M. FLAGEAT Patrice	M. FABRE Maurice	M. ESPINOSA Jean-Antoine	M. REYNIER-DUVAL Christophe	M. CHAVADA Patrick	Mme ORTUNO Mireille	Mme LAMURE Elisabeth	M. GALLET Walter	M.FENOUIL Jean-Pierre	M. PAGET Nicolas	A l'unanimité
Titulaires	Suppléants																	
M.ROUX Thierry	M. SOLER Serge																	
M.RATAJEZAK Gérard	M. BOURRIE Jean-Louis																	
M. FLAGEAT Patrice	M. FABRE Maurice																	
M. ESPINOSA Jean-Antoine	M. REYNIER-DUVAL Christophe																	
M. CHAVADA Patrick	Mme ORTUNO Mireille																	
Mme LAMURE Elisabeth	M. GALLET Walter																	
M.FENOUIL Jean-Pierre	M. PAGET Nicolas																	
2024-3	<p align="center"><u>MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE</u></p> <p>Monsieur le Président explique que suite au décès de M. Jérôme POITEVIN, délégué de la commune de Blauvac, celle-ci</p>	A l'unanimité																

	<p>a délibéré en date du 16 janvier 2024 pour élire son remplaçant, Monsieur Jean-François BOREL.</p> <p>En conséquence, il est nécessaire de modifier la composition de la commission de suivi de délégation de service public d'eau potable :</p> <p>M. Jérôme BOULETIN, Président</p> <table border="0"> <tr> <td>Titulaires</td> <td>Suppléants</td> </tr> <tr> <td>M. RASPAIL Max</td> <td>M. BOREL Jean-François</td> </tr> <tr> <td>M. BONNET Louis</td> <td>M. BOURRIE Jean-Louis</td> </tr> <tr> <td>M. CONSTANT Alain</td> <td>M. ROSSETTI Patrick</td> </tr> <tr> <td>M. LINHARES José</td> <td>Mme. LINHARES Tiffanie</td> </tr> <tr> <td>M. CACELLI Alex</td> <td>M. BOUISSET Florian</td> </tr> </table>	Titulaires	Suppléants	M. RASPAIL Max	M. BOREL Jean-François	M. BONNET Louis	M. BOURRIE Jean-Louis	M. CONSTANT Alain	M. ROSSETTI Patrick	M. LINHARES José	Mme. LINHARES Tiffanie	M. CACELLI Alex	M. BOUISSET Florian	
Titulaires	Suppléants													
M. RASPAIL Max	M. BOREL Jean-François													
M. BONNET Louis	M. BOURRIE Jean-Louis													
M. CONSTANT Alain	M. ROSSETTI Patrick													
M. LINHARES José	Mme. LINHARES Tiffanie													
M. CACELLI Alex	M. BOUISSET Florian													
EAU POTABLE														
2024-4	<p style="text-align: center;"><u>DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024</u></p> <p>Madame Sandrine Raymond présente les orientations budgétaires de l'année 2024 sur le service de l'eau potable.</p> <p>Monsieur Gravière demande à qui vont être destinés les 65 millions qui vont être versés par l'Agence de l'Eau ? Monsieur le Président répond que cela concerne l'intégralité du e bassin Rhône Méditerranée Corse.</p> <p>Monsieur Gravière demande à quoi est l'augmentation des charges de personnel entre 2021 et 2024 ?</p> <p>Monsieur le Président indique qu'il y a eu différentes augmentations du point d'indice au cours des dernières années, montée de carrière, négociation salaire et le recrutement de nouveaux agents.</p> <p>Le rapport a été joint à chacun.</p>	A l'unanimité												
2024-5	<p style="text-align: center;"><u>EVOLUTION DE LA PART SYNDICALE AU 1^{ER} FEVRIER 2024</u></p> <p>Monsieur le Président indique que le Syndicat subit l'inflation depuis plusieurs années, notamment à travers l'augmentation des matières premières et du coût de l'énergie liée au contexte sanitaire d'une part et géopolitique d'autre part.</p> <p>Les évolutions de la conjoncture économique pèsent sur le budget et sur la stratégie d'investissement du syndicat.</p> <p>Dès lors, afin que le Syndicat préserve sa capacité d'investissement, le tarif de la part variable de la part syndicale doit être revu pour tenir compte de cet impact.</p>	A l'unanimité												

	<p>Il est donc proposé d'approuver les tarifs de la part syndicale comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prime fixe : 25 € HT/an pour les diamètres de compteurs jusqu'à 60 mm et 62,50 € HT/an pour les diamètres supérieurs • Prix au m3 : 0,641 € HT (soit + 0.10 €) <p>Les autres éléments de la facture évoluent conformément à la réglementation et aux dispositions contractuelles en vigueur.</p>	
2024-6	<p><u>COMMUNE DE SORGUES – CHEMINS DES COMBES, DE LA JOUVE ET CENTRE VILLE JUSQU'A LA CASERNE DES POMPIERS – SECURISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE – MARCHÉ AVEC LE GROUPEMENT COLAS France et EHTP - MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°1.</u></p> <p>M. Jean François Sénac rappelle que le marché du 16 octobre 2023, le syndicat Rhône Ventoux a confié au groupement COLAS France établissement de Sorgues - EHTP la réalisation de travaux visant à renouveler/redimensionner des réseaux structurants sur la commune de Sorgues, pour un montant de 2 033 854, 00€ HT.</p> <p>Dans le cadre des travaux de forage sous l'Ouvèze, une étude géotechnique complémentaire a été réalisée au regard des incertitudes rencontrées afin de confirmer les conditions de passage sous la rivière. Suite à l'analyse des résultats de cette étude, il a été identifié la présence de couches plus dures qu'initialement prévues (supérieure à 250Mpa) sur le tracé du forage, nécessitant l'usage d'une foreuse plus performante.</p> <p>L'utilisation de cette nouvelle machine entraîne un surcoût de 1 350€ HT par mètre linéaire de forage, soit 337 500€ HT de plus-value au total (le forage faisant 250ml).</p> <p>Au regard de ces éléments, il est nécessaire d'établir une modification en cours d'exécution n°1 afin de prendre en compte cette augmentation du marché, à hauteur de 16% du montant total du marché.</p> <p>Monsieur le Président rajoute que le secteur d'intervention est difficile, car la terre est dure et compacte. Ce qui a entraîné la nécessité de changer de foreuse, c'est un imprévu.</p> <p>Monsieur Gravière demande s'il y a une assurance en cas de tremblement de terre ?</p>	A l'unanimité

	Monsieur le Président répond que les assurances sont prévues notamment pour les malfaçons de réalisation.	
ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
2024-7	<p style="text-align: center;"><u>DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024</u></p> <p>Madame Raymond présente les orientations budgétaires de l'année 2024 sur le service de l'assainissement collectif.</p> <p>Monsieur Gravière demande si la part délégataire a augmenté ?</p> <p>Madame Brechet répond qu'entre 2023 et 2024 la part délégataire a bien augmenté.</p> <p>Monsieur Gravière intervient concernant l'évolution importante relative aux charges de personnel.</p> <p>Madame Brechet répond que comme il a été précisé en début de séance, les documents modifiés seront adressés ultérieurement.</p> <p>Le rapport a été joint à chacun.</p>	A l'unanimité
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		
2024-8	<p style="text-align: center;"><u>DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024</u></p> <p>Madame Raymond présente les orientations budgétaires de l'année 2024 sur le service de l'assainissement non collectif.</p> <p>Monsieur Gravière demande si le terme prime fixe désigne les abonnés ?</p> <p>Madame Brechet répond que le terme prime fixe fait référence aux nombres de compteurs.</p> <p>Le rapport a été joint à chacun.</p>	A l'unanimité
<u>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :</u>		
<p>Monsieur le Président informe l'Assemblée que le prochain comité syndical aura lieu le 21 mars 2024, le lieu restant à définir.</p> <p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.</p>		

Monsieur le Président propose de présenter les vœux du Bureau avant de visionner le film des travaux réalisés tout au long de l'année 2023.

Puis Monsieur le Président invite les présents à se retrouver autour du verre de l'amitié.

Le secrétaire de séance	Le Président
M. Gravière	Jérôme BOULETIN
	

